



**ASSEMBLÉE PLÉNIÈRE DÉMATÉRIALISÉE
DU CESER OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE
MARDI 15 DÉCEMBRE 2020**

**AVIS DU CESER SUR LE BUDGET PRIMITIF 2021
DE LA RÉGION OCCITANIE / PYRÉNÉES-MÉDITERRANÉE**

Rapporteur : Jean FUENTES

Avis adopté
Suffrages exprimés 153 votants : Pour 152, Contre -, Abstentions 1

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Le Conseil économique social et environnemental régional Occitanie (CESER) s'est réuni ce mardi 15 décembre 2020 pour examiner et pour voter son projet d'avis sur le budget primitif 2021 du Conseil régional, rapporté par M. Jean FUENTES. Son avis intégral est consultable sur le site www.ceser-occitanie.fr.

Le budget 2021 du conseil régional s'inscrit cette année dans un contexte inédit. La crise sanitaire de la Covid-19 a engendré des conséquences importantes sur le plan social et économique. L'Union européenne, l'État français et la Région Occitanie ont pris la mesure des aides à engager pour soutenir la résilience des entreprises et des territoires ainsi que les personnes les plus fragilisées. Ils ont décidé de mettre en œuvre des aides d'urgence et des plans de relance dotés d'enveloppes financières exceptionnelles, à la hauteur des enjeux.

Le budget 2021 du Conseil régional sera de 3,7 milliards d'euros, en hausse de 5,9 % par rapport à 2020. Cette hausse prend en compte la programmation des actions nouvelles prévues au plan de relance régional que le Conseil régional mettra en œuvre en 2021. De son côté, l'État consacra 900 millions d'euros à la région Occitanie au titre du plan de relance national, durant les années 2021 et 2022. Le territoire et la population d'Occitanie bénéficieront également des fonds européens issus du plan européen de relance.

L'année 2021 sera également l'année de finalisation et de signature du prochain Contrat de plan État-Région 2021-2027 (CPER), qui devrait être signé à l'automne 2021. Le contrat de plan est un outil de programmation et de financement liant, à titre principal, l'État et la Région, qui s'entendent sur les projets régionaux structurants à financer sur une période de programmation de 6 ans. Ces projets, tels que la construction d'une route ou d'une ligne ferroviaire, sont coûteux et nécessitent la participation de tous les acteurs publics et du soutien financier de l'Union européenne pour être réalisés. C'est pourquoi la période de programmation du CPER 2021-2027 correspond à la période de programmation 2021-2027 des fonds européens. De façon inédite du fait de la crise sanitaire, le CPER 2021-2027 d'Occitanie comprendra un volet « Relance » qui bénéficiera des crédits de relance précités durant les années 2021 et 2022. Le CESER souhaite que ces deux années consacrées au plan de relance voient l'engagement des travaux d'infrastructure de transports qui étaient programmés dans le CPER 2014-2020 et qui ne sont toujours pas réalisés, au moment où se négocie le contenu de la prochaine programmation. Il demande à l'État d'honorer ses engagements financiers en la matière.

L'année 2021 sera enfin une année d'élection régionale. Les électeurs seront appelés aux urnes pour désigner la nouvelle assemblée du Conseil régional. Le budget primitif 2021 est donc le dernier de la mandature en cours et l'année 2021 devrait être une année de bilan de l'action menée depuis 5 ans par la présidente de la Région.

Le rapport budgétaire présenté décline l'action régionale selon trois axes opérationnels : « La Région accompagne le changement de nos modes de vie ; la Région construit un nouvel avenir et protège les habitants d'Occitanie ; la Région conçoit autrement ses politiques publiques ». En dépit des efforts financiers qu'il consacra en 2021 à son plan de relance, le Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée poursuit l'action engagée depuis le début de son mandat sur les domaines essentiels de la vie régionale qui relèvent de ses compétences : l'éducation, la formation, l'inclusion sociale et professionnelle, le développement économique, les transports, la recherche et l'innovation, notamment.

Le CESER approuve les objectifs du Conseil régional d'accompagner et de piloter un développement régional plus durable et de construire ses politiques différemment. Le CESER appuie ces objectifs en formulant dans son avis des préconisations visant à une plus grande solidarité territoriale des collectivités régionales en faveur des territoires les plus en difficulté et en proposant la mobilisation d'une instance régionale de définition, de mise en œuvre coordonnée et d'évaluation concertées d'actions ciblées concourant à l'atteinte d'objectifs ciblés d'amélioration des situations territoriales observées.

Le Conseil régional souhaite consacrer une part importante de son budget 2021 à l'information des citoyens et à la réalisation de budgets participatifs. Il a mis en œuvre en 2020 une Convention citoyenne. Le CESER, dont l'activité quotidienne consiste à organiser et à synthétiser les travaux de 170 conseillers, qui sont aussi des citoyens, issus de 80 organismes acteurs du territoire (entreprises, syndicats, associations, personnalités qualifiées) offre au Conseil régional son savoir-faire pour organiser et pour piloter la consultation des citoyens d'Occitanie, avec la neutralité et le respect des valeurs républicaines indispensables à l'exercice.